

# Compte rendu de la réunion de CE du 21 juillet 2016.

Une minute de silence est respectée en mémoire de Jean-François, salarié de Baisieux, décédé le mois dernier.

➤ **Approbation du PV de la réunion ordinaire du 24 juin 2016 :**

→ Le PV est approuvé par la majorité des membres du CE.

➤ **Information sur l'activité commerciale :**

Résultat de l'activité commerciale :  
(En comparable hors essence)

Exploitations CSF France		Mois (Juin 2016)	Cumul (À fin juin 2016)
<b>Satellite Nord-Est</b>	Evo/histo %	+0.73 %	<b>-1.14 %</b>
	Écart/bud %	-3.23 %	<b>-2.74 %</b>
<b>Exploitation Nord-Est</b>	Evo/histo %	+0.80 %	<b>-1.10 %</b>
	Écart/bud %	-3.10 %	<b>-2.70 %</b>

Un mois de juin très compliqué en termes de chiffre d'affaire essentiellement dû à une météo catastrophique. Le début de mois de juillet semble plus favorable, les budgets pourront être atteints si le beau temps se maintient...

Côté rassurant, nous gagnons quelques parts de marché.

De nombreux dysfonctionnements sont remontés à la direction par les membres du CE : hauteur excessive des palettes, sur-stockage de nos réserves (néfaste à la sécurité des salariés), difficulté avec les promos...etc.

➤ **Information-consultation des membres du CE sur le projet des ouvertures exceptionnelles des dimanches de septembre et d'octobre 2016 :**

Suite à la loi Macron sur l'ouverture des 12 dimanches dans l'année, la direction décide d'ouvrir les magasins d'Abbeville, de Bouchain, Estaires et Hesdin le dimanche 04 septembre toute la journée jusqu'à 19h00 afin d'essayer de gagner du CA par rapport à la rentrée scolaire, et le magasin de Scheibehard le dimanche 02 octobre toute la journée également. Le travail des employés sera bien évidemment basé sur du volontariat, une majoration de 100% sera attribué aux volontaires à partir de 13h00 (50% avant 13h00).

→ La majorité des membres du CE rend un avis défavorable.

➤ **Information-consultation du CE sur les projets de vidéosurveillance des magasins de Malo-les-Bains :**

La direction projette de modifier la vidéosurveillance du magasin de Malo-les-Bains en y ajoutant un certain nombre de caméras.

*La CFDT ne peut pas se prononcer pour la vidéo-surveillance.*

*En effet, même si celle-ci peut s'avérer utile contre la démarque et surtout pour la sécurité des salariés, la vidéosurveillance est trop souvent détournée de son objectif principal afin de les fliquer.*

*Elle n'est pas toujours implantée de façon cohérente.*

*Elle ne répond pas au devoir de confidentialité, de par le manque de locaux dédiés à l'implantation des écrans.*

→ La majorité des membres du CE vote défavorablement à ce projet.

➤ **Information relative aux nouveaux accords applicables (diversité et égalité des chances, formation et parcours pro, PEG et PERCO) :**

Les différents nouveaux accords sont présentés par la direction, ils devront être remis à l'ensemble des IRP (Instance Représentative du Personnel) et mis à disposition des salariés dans chacun de nos magasins.

➤ **Information sur l'intéressement collectif :**

Suite à la signature de l'avenant n°3 de l'intéressement collectif :

- La somme maximum pouvant être obtenue reste inchangée : 1200€.
- Le critère chiffre d'affaire restera sur 500€ maxi avec un budget atteint à 100% (au lieu de 101% en 2015)
- Le critère démarque reste inchangé.
- Sur le troisième critère sera pris au plus favorable : soit la satisfaction client, soit le taux de carte fidélité.

➤ **Information sur la situation de l'emploi du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 :**

Présentation des documents...

➤ **Information du président :**

- La direction nous informe des nombreux mouvements de directeur.
- Relance de la pub Market avec un cuisinier renommé.
- Des découvertes du goût auront lieu pour les groupes scolaire.

➤ **Point sur la commission loisirs :**

- La sortie au Puy du Fou s'est très bien passé.
- La sortie au zoo Parai Dazia s'est également très bien passé dans l'ensemble.
- Rappel sur les chèques vacances, les demandes devront être effectuées avant

le 18 septembre 2016, soit avec Comité **Nouveauté 2016 : Possibilité de faire la demande par prélèvement bancaire.**

**Rendez-vous à l'adresse suivante <http://ce-csfnordest.fr> ou sur <http://www.cecsfnordest.fr>**

**Munissez-vous d'un R.I.B., de votre identifiant et de votre mot de passe remis en magasin, soit avec l'ancienne méthode avec envoi de chèques.**

***Prochaine réunion CE le 31 août 2016.***

---

**Vos délégués CFDT**



**<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>**

**Ou sur**

**<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>**